

Demande de certificats relatifs au congé - éducation payé (CEP)
Région wallonne

**DEMANDE À REMETTRE À L'ACCUEIL DE LA FACULTÉ, DANS LA BOITE AUX LETTRES DE L'ESFA OU PAR MAIL
POUR LE 20 OCTOBRE 2026 AU PLUS TARD**

Le congé-éducation payé est un système de congés individuels de formation. Il permet au travailleur de s'absenter du travail pour suivre certaines formations en maintenant sa rémunération.

L'employeur reçoit également un remboursement forfaitaire par heure de congé-éducation payé octroyée au travailleur.

Tout travailleur qui souhaite bénéficier du congé-éducation payé doit remettre à son employeur, au plus tard le 31 octobre de chaque année académique (ou dans les 15 jours suivant une inscription tardive), **l'attestation d'inscription régulière** délivrée par l'organisateur de la formation, ainsi que les dates auxquelles il compte s'absenter. Le travailleur doit apporter à son employeur la preuve qu'il suit bien les cours avec assiduité par la remise **d'une attestation trimestrielle d'assiduité** délivrée à cet effet.

Si vous avez plus de 10% d'absence injustifiée, vous perdez le droit au congé-éducation pour une période de 6 mois. L'assiduité se contrôle par le biais de l'attestation trimestrielle d'assiduité transmise à l'employeur. Une absence aux cours n'est justifiée que par les raisons suivantes :

- certificat médical du travailleur ou d'un membre de sa famille résidant sous le même toit;
- grève des transports en commun;
- grève ou maladie du professeur;
- fermeture de l'établissement scolaire;
- intempéries hivernales graves;
- motif professionnel sur base d'une attestation de l'employeur transmise à l'école reprenant l'état des prestations;
- petit chômage.

Afin de pouvoir rédiger votre attestation d'inscription régulière, nous avons besoin que vous nous communiquiez les informations suivantes.

Mme/ Mlle/ M (nom et prénoms)

né(e) à.....le.....

domicilié(e) à.....n°.....Bte.....

Veillez cocher les cases vous concernant :

**Nombre théorique d'heures de formation pour l'étudiant-e
considéré-e**

/ HEURES

Conditions Générales relatives à la prise de présences et à la transmission des feuilles de présence

- ☐ Je m'engage à transmettre mes feuilles de présence à l'École de Sexologie et des sciences de la Famille à **chaque fin de trimestre**. Si je ne respecte pas cette échéance, j'ai conscience que ma demande de congé-éducation payé ne pourra être traitée qu'ultérieurement, selon les disponibilités de l'équipe en charge.
- ☐ Je m'engage à remettre mes feuilles de présence en main propre ou dans la boîte aux lettres de l'ESFA.
- ☐ Je suis informé-e que ma présence aux cours est obligatoire et qu'en cas d'absence de signature de l'enseignant-e, l'École de Sexologie et des sciences de la Famille me comptabilisera une absence injustifiée.
- ☐ Je m'engage à veiller à ne pas avoir de conflit horaire entre mes cours afin d'assurer ma présence (obligatoire) à l'ensemble de mes cours.
- ☐ Je suis informé-e que seul-e le ou la titulaire du cours qui est habilité-e à signer mes feuilles de présence.
- ☐ **Si le cours n'a pas lieu, une indication doit figurer dans la case « commentaire » et la signature de l'enseignant-e doit être en regard.**
- ☐ Je suis informé-e qu'en cas d'informations incomplètes ou incorrectes sur les présences, le secrétariat de l'École ne délivrera pas les certificats requis.
- ☐ Je m'engage à fournir les documents prouvant les motifs d'absences justifiées **au plus tard dans les 5 jours ouvrables** par mail à l'adresse info-esfa@uclouvain.be.
- ☐ Je certifie avoir bien pris connaissance de la procédure d'enregistrement des présences, et de toutes les informations relatives au congé éducation.

Date

Signature